Projet de loi n° 38/89
portant création de l'UNiversité
de Saint-Louis

Monsieur le Président

Mes chers Collègues, l'ordre du jour appelle l'examen du projet de loi n° 38/89 portant création de l'Université de Saint-Louis.

La parole est à Monsieur Mame Birame DIOUF, Rapporteur de l'Intercommission constituée par les commissions de l'Education et de la Législation.

Monsieur Mame Birame DIOUF

Monsieur le Président,
Messieurs les Ministres,
Mesdames, Messieurs les Députes,
Chers Collègues,

L'intercommission, constituée par les Commissions de l'Education et de la Législation, s'est réunie le mercredi 20 Décembre 1989 à 16 heures, sous la présidence de Madame Mantoulaye GUENE, Présidente de la Commission de l'Education et de la Culture, à l'effet d'examiner le projet de loi n° 38/89 portant création de l'Université de Saint-LOuis et modifiant la Loi n° 67/45 du 13 juillet 1967.

Le Gouvernement était représenté par Monsieur Sakhir THIAM, Ministre de l'Enseignement supérieur, entouré de ses collaborateurs.

Dans l'expose des motifs qu'il a présenté à cet effet, le Ministre a souligné que le projet de loi n° 38/89 vise d'une part, à créer une Université à Saint-Louis, en même temps qu'il modifie la loi n° 67/45 du 13 Juillet 1967 qui donnait le monopole de l'enseignement Supérieur au Sénégal, à l'Université Cheikh Anta DIOP de Dakar et aux établissements qui en dépendent.

L'Université de Saint-LOuis sera donc selon le Ministre et ceci conformément à l'optique de la CNRF, une Université de développement, avec une triple vocation : l'enseignement supérieur,

la recherche et leur nécessaire interaction pour le développement intégral de l'Homme.

Il s'y ajoute aussi, dira le Ministre, que l'augmentation continue du nombre des étudiants, qu'ils soient de nationalité sénegalaise ou qu'ils viennent d'autres Etats d'Afrique, rend aujourd'hui nécessaire de développer les capacités du systéme universitaire sénégalais. Faute d'initiatives dans ce sens, la capacité des formations dispensées pourrait, à terme, être remise en cause, privant le pays des cadres de haut niveau dont il a besoin pour poursuivre son développement. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement a donc décidé de soumettre, au vote de l'Assemblée nationale, un projet de loi portant création de l'Université de Saint-Louis.

L'UNiversité de Saint-Louis accueillera une première promotion d'étudiants dès la rentrée 1990/91.

Le présent projet la dote de la personnalité juridique et de l'autonomie financière, et prévoit la création de deux organes pour son administration ; le Recteur et l'Assemblée de l'Université.

Les dispositions arrêtées par la loi n° 67/45 du 13 Juillet 1967 relative a l'Université de Dakar, notamment en ce qui concerne le régime des études et la situation du personnel enseignant, seront étendues à la nouvelle université.

A la suite de cet exposé du Ministre, vos Commissaires se sont félicités de la décision prise par le Chef de l'Etat de décentraliser l'Enseignement Supérieur au Sénégal, et qui tend à faire de Saint-Louis, un véritable centre d'excellence, à l'instar de Dakar eu égard à son importance dans le devenir économique et social du Sénégal.

Ils ont ensuite posé de nombreuses questions au Ministre, notamment sur la vocation de cette institution, sur les moyens mis en oeuvre par le Gouvernement pour son fonctionnement et sur l'orientation des étudiants, sur l'état des infrastructures (laboratoires, logements, bâtiments de services, etc...), sur les capacités d'accueil de l'Université sur les conditions de logement des étudiants dans la ville de Saint-LOuis , capacité d'accueil du campus, sur les questions liées au personnel universitaire pour son recrutement.

En réponse aux questions relatives à la vocation de la nouvelle institution, le Ministre a indiqué que son démarrage correspondra à l'application effective des conclusions issues de la CNRF.

La vocation de cette Université comme celle de Dakar du reste, a été repensée dans le souci d'établir un équilibre entre la formation universitaire dispensée et l'utilisation future des cadres dans le tissu social sénégalais.

Fait important, dira le Ministre, l'ouverture de cette structure universitaire procède, pour la première fois, d'un consensus national qui permettra d'y affecter toutes les premières promotions du premier cycle universitaire, à partir de l'année universitaire 1990/1991. Une prévision de 2 500 étudiants a été retenue.

En ce qui concerne l'état des infrastrucutres :

a) - Bâtiments à usage de logements : le Ministre a révélé qu'en ce qui concerne les logements réservés aux étudiants, les travaux d'une capacité de 1 324 lits ont été achevés depuis 1980.

Les logements destinés aux professeurs, d'une capacité d'accueil de 43 personnes sont achevés à 100 %

b) - Bâtiments à usage pedagogique : ces bâtiments sont achevés à 80 % pour le département des Sciences humaines et à 100 % pour la Tour de 10 étages et les deux amphithéâtres.

c) - Bâtiments de services : ces bâtiments, constitués notamment des services de l'Administration, d'un centre médico-social, d'un restaurant universitaire, d'une usine de traitement des eaux usées, ont connu des niveaux d'achèvement divers :

- les bâtimentsadministratifs sont achevés à 80 % :
- le réseau électrique souterrain est réalisé entièrement ainsi que le réseau d'adduction d'eau ;
- enfin, les équipements des différents bâtiments devraient être mis en place avant le démarrage effectif de l'institution. Ils étaient estimés à 3 milliards de francs CFA, dont 2 milliards devaient être financés par le Fonds d'Aide et de Coopération (FAC) et 1 milliard par le Budget d'Equipement.

Le Ministre dira que la capacité d'accueil de cette structure universitaire, en plein régime, est de 4 000 places. Son fonctionnement dépendra donc des ressources propres de l'Etat.

mais aussi des sources de financement et apports extérieurs obtenus par des conventions universitaires, par des systèmes de parainage et par les accords de coopération.

A la suite des explications et assurances données par le Ministre, vos Commissaires, se faisant l'écho de tout le peuple sénégalais, se sont félicités de la décision prise par le Gouvernement de créer cette deuxième Université à Saint-Louis et ont voté, à l'unanimité ce projet de loi, après l'introduction d'un amendement dans la forme rédactionnelle du texte initial qui a été accepté, au demeurant, par le Ministre. Il vous demandent donc d'en faire autant si cela ne rencontre pas des objections de votre part.

Le texte est amendé ainsi qu'il suit :

- Projet de loi n° 38/89 portant création d'une Université à Saint-LOuis et modifiant la loi n° 67/45 du 13 Juillet 1967.

Article Premier./

Il est crée, à Saint-Louis une université, un établissement public d'enseignement supérieur doté de la personnalité juridique et de l'autonomie financière.

Article 2./

L'Université de Saint-Louis est administrée par un Recteur et une Assemblée de l'Université.

Article 3./

Les conditions d'organisation et d'administration de l'Université de Saint-Louis sont déterminées par des décrets pris aprés avis de l'Assemblée de l'Université et du conseil de l'Enseignement supérieur.

Article 4./

L'article premier de la loi n° 67/45 du 13 juillet 1967 relative à l'université de Dakar est remplacé par les dispositions suivantes :

- "Article premier :

L'enseignement supérieur, sur le territoire de la République du Sénégal, est dispensé par l'Université de Dakar, l'Université de Saint-Louis et les établissements qui les composent, qui en dépendent ou qui leur sont associés.

Il a pour but, dans un esprit de coopération inter-africaine et de large ouverture sur les problèmes mondiaux, de former les cadres nécessaires aux Etats africains qui envoient des étudiants dans ces universités et qui désirent être associés à leur développement.

Les universités de Dakar et de Saint-Louis sont également chargées de promouvoir la Recherche scientifique fondamentale et de coopérer à la recherche appliquée pour la République du Sénégal comme pour les Etats africains qui le désirent.

Elles remplissent ces missions en étroite coopération avec les autres universités africaines, ainsi qu'avec les Etats étrangers liés au Sénégal par un accord de coopération".

Article 5./

L'article 5, les alinéas 6 et 7 de l'article 4 et les articles 5 à 17 de la loi n° 67/45 modifiée du 13 Juillet 1967 relative à l'Université de Dakar sont applicables à l'Université de Saint-Louis, au personnel propre à cette Université et aux étudiants qui sont admis à en suivre les enseignements.

Monsieur le Président

"Je vous remercie mon cher collègue,
Monsieur le Ministre, sur le rapport.

Monsieur le Ministre de l'Enseignement Supérieur

Je vous remercie Monsieur le Président de l'Assemblée nationale.

Mesdames, Messieurs les Députés,

Je voudrais demander à votre auguste Assemblée quelques petites modifications de forme. Sur le fond, tout a été largement discuté dans la commission : éducation et de législation.

Il s'agit de l'article 3 qui dit que les conditions d'organisation et d'administration de l'université de St-Louis sont déterminées par des décrets pris sur proposition de l'assemblée de l'université après avis du conseil de l'enseignement supérieur Il me semble après mûres réflexions qu'il serait souhaitable de mettre "par des décrets pris sur avis de l'assemblée de l'université et du conseil de l'enseignement supérieur". La proposition au Chef de l'Etat étant réservée au ministre de l'enseignement

Cheikh Anta DIOP. Je propose cela. "Sur avis et "conjonction des deux. Ce qu'on a modifié d'ailleurs dans le texte original c'était çà, mais le libellé nous semblant complexe, on a voulu en donner une formulation en disant "sur avis" pour les deux cas et mettre une conjonction.

D'autre part, M. le Pdt de l'Assemblée nationale, honorables députés, je voudrais vous signaler également que dans l'article 5 page 6 première ligne, on parle des alinéas 4 et 5 de l'article 4. On a été regardé la loi 67/45 du 13 Juillet 1967 modifiée. Dans cette loi modifiée, les deux derniers articles dont on avait discuté portent les n° 5 6 et 7. Ce ne sont pas 4 et 5. Il s'agit ici de dispositions concernant le régime transitoire et cela c'est l'objet des articles 6 et 7 de la loi 67/45 modifiée.

C'est la loi non modifiée qui comportait ces articles, qui avait ces alinéas 4 et 5.Mais la modifiée c'est les 6 et 7.Si on laisse 4 et 5,on parle d'autre chose dans le cadre de la loi modifiée.Donc je souhaite que l'on mette 6 et 7.

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président

La discussion générale est donc ouverte.
Quels sont ceux qui demandent à intervenir ?
La parole est à notre Collègue Khaly SEYE

Monsieur Khaly SEYE

Je vous remercie Monsieur le Président.
Monsieur le Président,
Messieurs les Ministres,

Monsieur le Ministre,vous vous en souvenez,lors de la dernière session budgétaire,nous vous avions dit ici qu'on avait suffisamment réfléchi en ce qui concerne l'université de Saint-Louis et qu'il fallait maintenant agir, et surtout agir vite.Et à cette époque,l'on avait énuméré les différentes réunions qui s'étaient tenues au niveau du gouvernement sénégalais pour réfléchir sur la possibilité d'ouvrir très rapidement cet établissement.Et aujourd'hui Monsieur le Ministre,on se réjouit de constater que vous avez respecté l'engagement que vous aviez pris devant l'Assemblée nationale,en disant que l'université de Saint-Louis ouvrirait prochainement ses portes.Les bâtiments existent depuis fort longtemps en nous savons que certains d'entre eux sont occupés.Compte tenu donc de l'urgence que l'Etat, à travers votre personne,en tant que Ministre de l'Enseignement supérieur,manifestée à cette question pour permettre l'ouverture et le fonctionnement prochains de l'université de Saint-Louis,vous méritez Monsieur le Ministre que l'on vous félicite,ainsi d'ailleurs que le gouvernement de la République du Sénégal,et tous vos collaborateurs.Car il a fallu que vous soyiez à la tête de ce ministère pour qu'enfin,l'université de Saint-Louis voit le jour.

Je vous remercie Monsieur le Président.

.../...

Monsieur le Président

Je vous remercie mon cher Collègue.
La parole est à notre collègue Ousmane CAMARA.

Monsieur Ousmane CAMARA

Je vous remercie Monsieur le Président.
Monsieur le Président,
Monsieur le Ministre,
Mes chers Collègues,

Depuis l'achèvement des travaux de l'université Gaston BERGER, sa mise en fonction a été reportée d'année en année. Les raisons en étaient bien justifiées.

Plutôt que de se précipiter, le gouvernement avait préféré engager d'abord le dialogue avec tous les partenaires qui participent à son bon fonctionnement, étudier minutieusement tous les problèmes liés à son ouverture avant de décider. Pourtant la capacité d'accueil de l'université de Dakar prévue pour 10.000 étudiants, et dont les effectifs dépassaient 16.000, suffisait à elle seule à justifier l'urgence et la nécessité de cette ouverture comme l'a souligné récemment le Ministre de l'Enseignement Supérieur en indiquant que la vraie solution au problème de l'Université de Dakar se trouve surtout dans le désengorgement par la mise en fonction de celle de Saint-Louis qui pourra accueillir des unités autonomes transférables. Le projet de loi portant création de cette dernière, nous est donc soumis au bon moment. Et pour que l'Etablissement puisse accueillir la première promotion d'étudiants dès la rentrée universitaire 1990-1991, Monsieur le Ministre est déjà allé à Saint-Louis pour évaluer sur place les travaux qui restent à faire. Vous me permettrez Monsieur le Ministre de vous faire une remarque qui m'a été inspirée par la situation particulière du Sud. A ce propos, je suggère que le cadre idéal où se trouve implantée Gaston BERGER, cadre propice à la réflexion et au travail soit renforcé par la création d'équipements adéquats visant le plein épanouissement des étudiants, leur plénitude morale et physique.

Ensuite il n'est pas superflu de rappeler que l'Université de Saint-Louis se trouve dans une région essentiellement agricole et pastorale. Sans rien abdiquer de sa mission traditionnelle dans l'avenir, je souhaite qu'elle s'adapte progressivement à cette

vocation aussi bien dans son enseignement que dans la création d'organismes de recherche et de formation, propres à hâter le développement de l'agriculture irriguée tout en intensifiant sa collaboration avec d'autres établissements d'enseignement supérieur qui poursuivent les mêmes objectifs.

Monsieur le Ministre, Saint-Louis et sa région tout en appréciant hautement l'importance de l'avenir, remercient Monsieur le Président de la République Abdou DIOUF pour les investissements considérables consentis par son gouvernement afin que l'Université Gaston BERGER qui s'apprête à ouvrir ses portes, soit construite enfin, sur le beau site de Sanar. Ce qui va permettre à la région nord dont les barrages fonctionnent déjà, de retrouver toutes ses potentialités et de jouer pleinement sa partition.

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président

Je vous remercie mon cher Collègue.
Je donne la parole à notre collègue Ibrahima SARR.

Monsieur Ibrahima SARR

Je vous remercie Monsieur le Président.
Monsieur le Président,
Monsieur le Ministre,
Chers collègues.

L'examen de ce projet de loi portant création de l'Université de Saint-Louis a suscité d'immenses espoirs auprès du peuple sénégalais parce que cette initiative salutaire du Chef de l'Etat et de son gouvernement répond à l'une des préoccupations majeures des sénégalais. L'Université de Saint-Louis bien sûr comme cela était dit, permettra la decentralisation de notre enseignement supérieur, mais par sa triple vocation, nous permettra de faire face à l'avenir, quant au développement économique et social de notre pays. C'est pourquoi au nom de toutes les populations de la région du nord, je vous adresse mes félicitations, et souhaite que la rentrée de 1990-1991 se déroule dans de très bonnes conditions et que les problèmes qu'a connus le démarrage de l'Université Gaston BERGER ne se pose pas au niveau de son ouverture.

Je vous remercie.

Monsieur le Président

Je vous remercie Mon cher collègue

Je donne la parole à Madame Fa Diop Guèye SALL.

Madame Fadiop Guèye SALL

Je suis tentée de dire comme vient de le souligner mon collègue Amadou KA, qu'il n'y a que ceux de la région de Saint-Louis, non. Ce sont uniquement des députés qui parlent au nom du peuple sénégalais qui se réjouit de cette initiative du Chef de l'Etat et de son Gouvernement. Car il vient encore de constater que le Gouvernement du Président Abdou DIOUF fait toujours ce qu'il dit et rapidement. Ceci est une preuve de la logique de celui-ci qui consiste à parfaire la décentralisation des grands ensembles de l'Etat surtout concernant l'Enseignement supérieur dans une région dans une ville comme Saint-Louis : ville de lumières et où virent le jour beaucoup de cadres de ce pays. Je voudrais seulement attirer votre attention Monsieur le Ministre. Je me réjouis de l'appellation de " Université de Saint-Louis" qui engloberait l'ensemble de la région et je voudrais également signaler la situation géographique de cette université qui se trouve dans le département de Dagana, spécialement dans l'arrondissement de Rao. Je souhaiterais que nos parents de Saint-Louis ne se contentent pas de tout gérer eux-mêmes et d'oublier leurs frères Walo-Walo. Ceci concerne les emplois à offrir et c'est très important, il faudrait qu'il y ait l'esprit régional, national et même international. Car il y a aussi des Africains qui bénéficient de cette oeuvre colossale grandiose du Sénégal. Je voudrais enfin saluer la vocation de cet établissement qui se veut université de développement dans une région en développement. Je vous encourage Monsieur le Ministre et encore une fois, merci à Monsieur le Président Abdou DIOUF.

Je vous remercie.

Monsieur le Président

Je vous remercie Madame.

Je donne la parole à notre collègue Ousmane NGOM.

.../...

Monsieur Ousmane NGOM

Je vous remercie Monsieur le Président.
Monsieur le Président,
Messieurs les Ministres,
Mes chers collègues,

Evidemment je ne peux que me féliciter de l'ouverture prochaine de l'Université de Saint-Louis,et je le fais en ma double qualité de parlementaire pour le compte de toute la jeunesse sénégalaise car comme l'a dit un grand homme de ce pays,dis moi quelle jeunesse tu as,je dirai quel peuple tu seras : j'ai nommé Maître Abdoulaye WADE.Et c'est avec la jeunesse que nous construirons le Sénégal,et l'Université étant un centre d'excellence,nous espérons que la jeunesse du Sénégal sera mieux formée avec cette prochaine ouverture dans la région Nord de notre pays.Je le fais avec d'autant plus de plaisir que je suis moi-même de Saint-Louis et je pense que cette université contribuera à la renaissance de notre vieille ville qui, comme le disait tout à l'heure notre collègue Fadiop Gueye SALL est une ville de lumière qui a donné beaucoup à ce pays,et même à toute l'Afrique.Ceci dit,Monsieur le Président, Monsieur le Ministre de l'Enseignement Supérieur,je voudrais quand même émettre certaines réserves.Celles - ci concernent la situation de l'université de Dakar et plus particulièrement les engagements que le gouvernement a eu à prendre après les profondes crises universitaires que nous avons connues et ceux-ci sont relatifs aux enseignants,aux étudiants et aux infrastructures.Jusqu'à présent, les intéressés se plaignent en tout cas,de leur non réalisation totale.C'est pour cette raison donc que nous vous interrogeons justement là-dessus.

Est-ce que le gouvernement entend les réaliser ou est prêt à prendre de nouveaux engagements face aux obligations qui vont lui incomber avec l'ouverture de l'université de Saint-Louis ?

Ensuite,j'en viens à cette dernière pour,comme le faisait tout à l'heure un collègue je pense que c'est Ousmane CAMARA mettre l'accent sur l'nevironnement intellectuel qui doit être crée au niveau de cette université de Saint-Louis.Le site est très beau certes,mais l'université étant un centre de réflexion et de

travail intellectuels,il est également nécessaire d'y créer un environnement intellectuel favorable,c'est-à-dire des infrastructures des bibliothèques, des centres de recherches,etc. qui pourront permettre aussi bien aux enseignants qu'aux étudiants,de travailler dans les meilleures conditions.Nous savons que notre ville de Saint-Louis est très démunie en la matière,c'est pourquoi nous voudrions savoir quelles sont les dispositions que vous comptez prendre pour justement favoriser un environnement intellectuel propice à un travail universitaire.

Ensuite il y a la situation des professeurs qui seront appelés à enseigner dans cette université et qui,si nous avons bien compris vos explications en tout cas,la plupart devraient être à cheval sur les deux universités.Ils auront donc à se déplacer très souvent.Il y a un problème de risques de fatigue intellectuelle et physique etc.Nous voudrions savoir quelles sont les dispositions que vous comptez prendre ou que vous avez déjà prises pour garantir la sécurité de ces enseignants là afin de leur permettre d'effectuer le travail dans les meilleures conditions.

Enfin il y a le problème des étudiants.Nous savons que cette université va accueillir en 1990 2.000 étudiants,mais ce que nous souhaitons savoir,c'est si tous seront boursiers, ou si ce n'était pas le cas,si les boursiers parmi eux seront tous logés dans l'établissement.Au cas même où ils y seraient tous logés est-ce que le gouvernement prendra en charge leur nourriture pour leur permettre quand même de vivre dans cet environnement difficile ? Les gens sont fatigués,démunis et je connais l'hospitalité Saint-Louisienne qui est légendaire mais je pense que le gouvernement devrait prendre des mesures pour permettre une bonne alimentation des étudiants qui se trouveraient dans ce site afin de les aider à travailler dans d'excellentes conditions.

Voilà Monsieur le Président, Monsieur le Ministre,mes chers collègues, les observations que je voulais faire sur ce projet de loi.

Monsieur le Président

Je vous remercie mon cher Collègue.

Je donne la parole à notre collgue Khalifa SALL.

.../...

MONSIEUR KHALIFA SALL

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président,
Monsieur le Ministre,
Mes chers Collègues,

Je voudrais m'excuser d'abord auprès de mes collègues de la Commission. J'ai pris part aux travaux de l'Intercommission qui ont duré de 16 h à 20 h et où toutes les questions qui ont été ajoutées, avaient été soulevées. Si j'ai pris la parole, c'est surtout pour faire un témoignage de satisfaction. Un témoignage de satisfaction de la jeunesse de notre pays, à l'égard du Président Abdou DIOUF et de son Gouvernement. Nous sommes tous conscients des difficultés qui existent au niveau de l'Université de Dakar. Actuellement, Dakar a fait le plein, les étudiants ont des problèmes d'Amphis, de logement, de restauration etc... Donc il est tout a fait heureux que le Gouvernement ait pensé à ouvrir l'Université de Saint-Louis. Le Président Abdou DIOUF avait toujours fait part de sa préoccupation de promouvoir la jeunesse. En 1988, il avait placé son quinquennat sous le signe de cette dernière et je crois que c'est une bonne chose qu'il ait pris en 1990, sous ce mandat, la décision d'ouvrir cet établissement. Bien sûr il y aura des problèmes, mais comme je vous l'ai dit, j'ai pris part aux travaux de la commission je ne voudrais pas revenir sur toutes celles qui avaient été soulevées cependant, j'aimerais seulement vous encourager et vous dire que nous vous soutenons, ainsi que le Président Abdou DIOUF.

Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie.

Je donne la parole à notre camarade le Président Abdoulaye DIAW Chimère.

MONSIEUR ABDOULAYE DIAW CHIMERE

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président,
Messieurs les Ministres,
Mes Chers Collègues,

Monsieur le Ministre, la première partie de l'intervention de mon collègue le Président Ousmane NGOM me permet d'affirmer avec certitude que les sénégalais dans leur unanimité se réjouissent de l'heureuse perspective qu'offre la prochaine ouverture de l'Université de Saint Louis. Ils s'en félicitent d'autant plus que cette décision est le fruit d'une longue maturation au cours de laquelle toutes les consultations et concertations ont été menées conformément aux conclusions des états généraux de l'Education et de la formation. Et pour répondre, je peux un peu aux questions qui ont été posées. Il me faut souligner en particulier, la journée d'études qui a été tenue par les enseignants du supérieur et à l'issue de laquelle, des conclusions ont été adoptées à l'unanimité tendant à promouvoir l'ouverture de l'université de Saint-Louis. Le Président de la République a donc tenu encore une fois, ses engagements. Et en donnant les instructions qui nous permettent aujourd'hui de débattre d'un projet de loi portant ouverture de l'Université de Saint-Louis, il nous permet d'affirmer que le sort de cette ville et de sa région, ne lui a jamais été indifférent.

Ceci étant dit, nous savons Monsieur le Ministre, qu'avec le sérieux qui vous caractérise, vous vous êtes rendu sur les lieux de l'Université au lendemain de la réunion de la commission. Vous êtes parti à St-Louis donc, en compagnie du Recteur de l'Université de Dakar, de l'ensemble des doyens de Facultés et de tous vos collaborateurs. Pouvez-vous nous dire, si c'est possible, les enseignements que vous avez tirés de cette visite, les mesures que vous avez envisagées de prendre pour l'implantation des différentes facultés.et résoudre tous les problèmes qui ont été posés par mes collègues concernant l'environnement de l'Université ? Je sais qu'en ce qui concerne la bibliothèque dont certains se soucient, la tour chargée de la recevoir est déjà un chef-d'oeuvre d'architecture et est en bonne finition.

Je vous remercie.

LE PRESIDENT

.../...

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie mon cher collègue.

La parole est à notre Collègue MBaye Jacques DIOP.

MONSIEUR MBAYE JACQUES DIOP

Monsieur le Président, je porte le titre de député à l'Assemblée nationale conformément aux dispositions de la Constitution. Mais je suis aussi un élu d'un département du Sénégal, en l'occurence celui de Rufisque. Et Rufisque a comme Saint-Louis, un passé légendaire. Tout comme Saint-Louis, c'est une ville qui a donné de grands hommes au peuple sénégalais. Tout à l'heure, ce sont mes collègues de la région du Nord qui sont intervenus. Je me félicite comme eux de ce que le Gouvernement du Président Abdou DIOUF ait pu mettre en chantier et réaliser cette Université. Mais si cela a en fait été concrétisé, c'est dans le souci de décentraliser celle de Dakar. Tout le monde sait qu'il y a un trop-plein ici, c'est pourquoi donc l'on a pensé à désengorger.

Je voudrais, Monsieur le Ministre de l'Enseignement Supérieur, tout en vous félicitant et en vous encourageant, dire que nous sommes de plus en plus à la fin de cette deuxième millénaire, dans des villes. Celles-ci sont le futur, les Etats se désengagent, les Etats sont essoufflés, singulièrement dans les pays africains. C'est pourquoi de plus en plus, nous devons donner plus d'importance a leur développement et le fait de créer dans une ville une Université avec tout ce que cela comporte comme effets économiques, est une chose de nature à développer cette zone là. C'est pourquoi, nous ne sommes pas la banlieue de Dakar, je le répète souvent, Rufisque est une ville qui a existé bien avant Dakar. C'est pourquoi en tant que ville, nous souhaitons dans le cadre de la décentralisation, et pour plus de commodité -Rufisque étant seulement distante de 25 km- de Dakar, je crois que les enseignants et les étudiants sont du même avis que moi- que dans le futur, la troisième tranche de l'Université soit créée à Rufisque.

(Rires des Députés)

Eh oui, Monsieur le Président, parce qu'il s'est agi de Saint Louis, même le Président Ousmane NGOM a dit : "je suis d'accord" parce

qu'il est originaire de cette ville. Le Sénégal est un et indivisible, mais aussi chacun a ses spécificités.

Khalifa SALL parce qu'il est originaire du Walo, a pris la parole,et le maire de Saint-Louis en a fait de même. Cela se conçoit aisément, donc moi aussi je prends la parole pour Rufisque. (Applaudissements)

Alors cela dit Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, je voudrais maintenant vous poser une seule question.

On parle de l'université de St-Louis, il y a même mon collègue Ousmane CAMARA qui a parlé de l'université Gaston Berger. A ma connaissance, aucun texte n'a jamais donné le nom de Gaston Berger à cet établissement. Je voudrais donc, Monsieur le Ministre, que vous me donniez le nom de cette institution.

Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie cher collègue.

Je donne la parole à notre Collègue Balla Moussa DAFFE.

MONSIEUR BALLA MOUSSA DAFFE

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président,
Messieurs les Ministres,
Mes Chers Collègues,

J'aurais pu me dispenser de participer encore à ce débat en séance plénière, pour avoir déjà largement donné ma contribution en commission, et avoir été satisfait dans les différentes inquiétudes que j'avais alors manifestées. A la suite d'amples, larges et pertinentes réponses que vous avez su donner, vous avez réussi à convaincre de la

maturité de l'idée d'ouvrir l'université Gaston Berger sur des bases solides, et de faire en sorte qu'à la rentrée prochaine, elle puisse recevoir dans les conditions les meilleures et les étudiants, et les enseignants. Mais si je reprends la parole, c'est pour ne pas laisser le monopole aux Saint-Louisiens, aux gens du fleuve de défendre cette université qui est nationale. On l'appelle de Saint-Louis parce qu'elle y est implantée, mais pour nous, c'estuune institution nationale et nous nous devons tous de la défendre. Et s'il y en a une en particulier qui ne peut pas souffrir de régionalisme, pour ne pas dire à la limite de chauvinisme, c'est bien l'université pour son universalité. Pourquoi ne démarderai-je pas moi, Sédhiou au passé si glorieux d'avoir une université ? Mais enfin elle existe à Saint-Louis et nous nous devons tous de la défendre car nous savons tous les sacrifices que cela a coûté au gouvernement pour avoir envisagé cette ouverture à la rentrée prochaine. Et cela précisément pour satisfaire un certain nombre d'engagements pris par ce dernier, non seulement, vis-à-vis des étudiants, mais également des enseignants afin d'améliorer au moins leurs conditions de travail en désengorgeant l'université de Dakar. Le rapport n'a pas naturellement mentionné toutes les explications que vous avez pu nou donner pour nous convaincre tant en ce qui concerne la vocation, que le problème de la dénomination qui a fait l'objet d'un long débat en commission, et les moyens mis en oeuvre pour permettre l'ouverture dans les meilleures conditions. Aussi, je voudrais Monsieur le Ministre, nous vous l'avons déjà demandé -et ce débat dépasse d'ailleurs le cadre de l'Assemblée nationale- qu'un débat au besoin télévisé, radio-télévisé, en direct avec le peuple sénégalais soit si possible organisé dans les meilleurs délais sur cette institution universitaire mais également sur celle de Dakar. Car vous avez su nous convaincre en commission. Vous n'avez peut-être pas la possibilité de donner tous les éléments de réponse ici en séance plénière, mais je crois que l'occasion d'un débat vous permettrait de donner d'amples informations sur l'université, ses tenants et ses aboutissants. Cette institution est faite pour créer et transmettre le savoir, elle n'est pas une pourvoyeuses d'emplois. Elle est là pour créer justement le savoir qui permet à cet homme qui sera formé, d'être un véritable agent économique participant au développement de son pays.

Je pense que cela mérite de larges débats qui dépassent les frontières de cet hémicycle et c'est à cela que nous voudrions vous convier Monsieur le Ministre, le plus rapidement, si possible, avant l'ouverture de l'université de Saint-Louis.

Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie cher Collègue.

La parole est à notre collègue le Président Christian VALANTIN

MONSIEUR CHRISTIAN VALANTIN

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président,

Messieurs les Ministres,
Mes chers Collègues,

Monsieur le Ministre, je voudrais me féliciter avec vous de l'ouverture prochaine de l'université de Saint-Louis. Bien évidemment je dirai comme mon collègue Balla Moussa DAFFE -et je suis Saint-Louisien de naissance, baol-baol d'adoption- que l'université de Saint-Louis étant une université nationale, elle nous intéresse tous.

Monsieur le Ministre, vous le savez, nous avons beaucoup discuté ces mois derniers de cette université, de l'ouverture et de la nature des enseignements qu'il faudrait y dispenser. Vous avez pris une option et je pense que cette dernière nous devons la prendre en considération. Je voudrais tout simplement attirer votre attention sur le fait qu'il faudrait profiter de ce que l'université de Saint-Louis va fonctionner pour diriger certains enseignements vers ce que l'on appelle aujourd'hui les universités de la deuxième génération. Je crois que le développement en milieu aride est une chose qui doit être prise en compte tant au niveau de la recherche que de la formation d'excellence. Et à ce point du vue, il est indispensable et je me félicite de ce que dans le texte de loi qui nous est proposé, on insiste justement sur la recherche tant fondamentale qu'appliquée. Je crois aussi qu'il faut insister -vous ne le dites pas dans le texte- sur la nécessité de créer à Saint-Louis et au sein de son université, un centre de documentation pour traiter l'information scientifique et technique. Car cette derniè

est le préalable à la recherche, et qui dit développement dit IST et recherche. Je crois que sur ce point, nous devons porter beaucoup plus d'attention et c'est à l'université qui est un lieu d'excellence justement. Et pour cela, nous devons porter toute notre attention sur l'IST. Elle est actuellement le parent pauvre de nos budgets dans les départements ministériels. D'ailleurs je crois que sur ce point, il est indispensable de profiter de l'ouverture de l'université de Saint-Louis. En deuxième lieu, je voudrais attirer votre attention sur les possibilités qu'il y a de lier l'université à l'entreprise, et aujourd'hui dans les campus universitaires ou à côté de ceux d'entre eux qui sont modernes, on attire les entreprises mais surtout celles de poètes. Il serait bon que l'on pense à ce que l'université de Saint-Louis attire justement ces entreprises de poèmes. Il y a plusieurs expériences qui se font dans ce domaine et je voudrais citer.

celle de Sofia antiplice, entre Cannes et Nice, dans les Alpes maritimes en France, et les parcs de la francophonie à la Rochelle. Il y a là tout un développement qui pourrait permettre de lier l'université aux entreprises dans l'objectif majeur de développement de la vallée du fleuve, de mise en exploitation et de mise en valeur des centaines de milliers d'hectares de terre que les barrages vont permettre d'irriguer. Voilà un peu ma contribution à l'université de St-Louis, en me félicitant de son ouvertue et en espérant qu'elle prospérera.

Monsieur le Président

Je vous remercie mon cher Collègue
La parole est à notre collègue le Président Samba Laobé FALL

Monsieur SAmba Laobé FALL

Je vous remercie Monsieur le Président

Monsieur le Président,
Monsieur le Ministre,
Mes chers collègues,

Je voudrais à mon tour me féliciter de l'adoption de ce projet de loi, mais auparavant j'aimerais, au moment où l'université de Dakar va enfin pouvoir se décongestionner, lui rendre un hommage mérité. Celui-ci s'adresse également aux doyens à l'ensemble des professeurs, aux étudiants et au personnel qui travaillent dans cette institution pour avoir, pendant de très longues années et dans des conditions extrêmement difficiles eu à préparer nos étudiants afin que leur avenir puisse être bien cerné. C'est donc un premier hommage que je tenais à rendre à tout ce personnel. Je voudrais ensuite vous féliciter du consensus dont on a parlé pour le transfert de cette université. Ce n'est pas un acte d'autorité que le gouvernement a pris. Depuis 1980 tous les ministres qui se sont succédés à l'enseignement supérieur ont essayé de faire en sorte que le transfert se fasse sur la base d'un consensus où professeurs, étudiants, tout le monde accepterait la nécessité de cette ouverture. Je pense donc qu'il faut saluer les déclarations qu'on a entendues à la presse, qu'on a lues, et celles des différents doyens . Je pense que cela est extrêmement positif et nous laisse présager d'un fonctionnement normal de cet établissement. Nos collègues ont parlé des Députés de St-Louis, je pense que la plupart des sénégalais, même s'ils ne sont pas saint-louisiens de naissance, le sont d'adoption . Je le dis pour rendre hommage à la population de cette ville puisque bien avant les indépendances, nous avons en mémoire les nombreux trains qui desservaient et qui déversaient des milliers d'élèves venant des coins les plus reculés du Sénégal, et qui ont toujours

été acceptés, accueillis et bien traités par les populations locales (applaudissement PS . Et je le dis de la façon la plus sincère possible. La suggestion que je voudrais faire, c'est que les saint-louisiens ayant une longue tradition d'hospitalière et d'accueil d'élèves, il est néamoins nécessaire qu'au moment où se prépare cette rentrée, que les associations des parents d'élève soient impliquées à tous les niveaux de prise de décision et qu'elles soient aidées par le Gouvernement. Car comme on l'a dit , sur 2 500 étudiants attendus, nous ne disposons actuellement que de 1 324 lits, c'est dire qu'un appel doit être secondé par une action remarquable du gouvernement afin que les étudiants qui iront à St Louis n'aient pas à souffrir de quelques problèmes que ce soit.

C'est tout ce que j'avais à dire. Je félicite le Ministre et le Gouvernement pour cette décision.

Je vous remercie Monsieur le Président.

(Applaudissements PS)

Monsieur le Président

Nous avons épuisé la liste des orateurs.

Je vais donc donner la parole à Monsieur le Ministre pour répondre aux différentes questions posées.

Monsieur le Ministre de l'Enseignement Supérieur

Je vous remercie Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale.

Honorables Députés,

Nous voilà avec un pas supplémentaire qui consolide le consensus obtenu sur la vocation de nos bâtiments à Saint-Louis, en ce qui concerne le fonctionnement d'un établissement d'enseignement supérieur. La vocation donc est celle d'une deuxième université qui a son autonomie financière et sa personnalité juridique. C'est l'objet de la loi que nous votons. Je remercie tous les députés pour leurs félicitations et encouragements. Je vais répondre aux questions qui me sont posées et qui semblent toutes aller pour l'essentiel vers un mieux-être, une ouverture dans la paix et une bonne naissance.

L'honorable député Ousmane CAMARA. Quand nous avons regardé les diverses possibilités, nous avons interpellé la communauté universitaire et quand on a regardé tout dans l'ensemble, nous sommes arrivés à ce résultat heureux d'une deuxième université parce que la notion d'université elle-même, comporte ce qu'on appelle l'universalité du savoir. Nous savons tout ce qui se passe à l'université de Dakar. Pour l'université Cheick Anta DIOP, la structure et les textes réglementaires permettent dans le cadre de son développement, de nos objectifs

de développement et de sa dynamique même, de créer des Instituts d'enseignement supérieur intégrés à elle . Et la réglementation en vigueur à l'Université de Saint-Louis permet ces choses quand le besoin se fera sentir plus tard. Maintenant, il nous faut ouvrir sur une base claire, une deuxième université et un exemple très éloquent est celui de l'université Cheick Anta DIOP. Et je dirai tout de suite au passage, que cette dernière est un centre d'excellence. Je voudrais qu'on la compare a bien d 'autres et qu'on regarde également les résultats du CAMES pour voir la position de ses enseignants .

Nous regardons par rapport donc à toutes les interventions qui vont dans ce sens, en particulier celle du Président Christian VANLANTIN. Nous considérons l'Enseignement Supérieur actuellement sous l'angle moderne. Nous savons que les grandes préoccupations ont pour nom diversification des filières de l'Enseignement supérieur face à la situation de l'Emploi. Il y a aussi la question fondamentale de l'adéquation quantitative et qualitative face à la situation de l'emploi, adéquate de la formation et de l'emploi. Nous savons également qu'il y a la question importante de l'inter-action de l'Enseignement supérieur avec la société alors tous ces éléments là, nous en tenons compte mais nous devons ouvrir notre université en nous disant d'abord qu'il est temps de laisser respirer l'université Cheick Anta DIOP. Quand je dis cela, nous voyons venir un afflux de bacheliers à la fin de l'année 1990. Donc orienter un grand nombre d'entre eux ailleurs qu'à Dakar c'est faire respirer son institution. Intervenir sur sa capacité d'accueil à priori, c'est raisonner sur le terme de capacité d'accueil et sur la différence entre le flux entrant et le flux sortant. Donc nous faisons tout pour diminuer le premier et augmenter le deuxième par une bonne organisation des enseignements, par ce qui se passe régulièrement à l'université Cheick Anta DIOP et qui s'appelle l'amélioration continue du taux d'encadrement.

Voilà donc des éléments fondamentaux qui militent en faveur de l'ouverture d'une deuxième université avec toutes ses filières. Ainsi nous disons que cette ouverture va se faire par palier avec discernement et pragmatisme. Le premier concerne les premières années des premiers cycles. S'il nous est possible avec les moyens de notre pays d'ouvrir tout de suite tous les premiers cycles, nous donne le premier palier horizontal. Ensuite année par année cela fera l'avancement de ces paliers dans la direction verticale et je signale que la présence des enseignants de rang magistral et des assistants permettra d'ouvrir ce grand volet extrêmement important de l'enseignement supérieur, qu'est la recherche. Ainsi des 3èmes cycles vont fonctionner parce que la convocation de ce type d'enseignants entraîne nécessairement l'existance de

séminaire pour la formation des uns et pour les résultats désirés appelés création de savoir.

Voilà donc les éléments fondamentaux dès l'ouverture de cette université par paliers. Je voudrais dire deux mots allant toujours dans l'intervention importante du Président Christian VALANTIN. Je crois qu'une fois qu'on a dit université de développement, on a tout dit puisque on ne joue pas dans le cadre de développement un rôle d'arrière-garde, celui d'avant garde est joué et tous les problèmes nouveaux regardés mais on le fait avec nos réalités, nos problèmes quotidiens, et avec nos possibiilités. Donc nous raisonnons avec ces contraintes, vous savez, si on porte seulement la casquette de l'enseignement on a tout de suite envie de se jeter violemment sur ce que vous appelez l'université de deuxième génération avec tout ce que cela comporte. C'est pour cela qu'un enseignant désire et veut tout de suite. Mais je crois que vous nous permettrez d'être réaliste et d'avoir une bonne ouverture, d'ouvrir cette université avec nos moyens et de tout faire pour en faire un centre d'"excellence.

J'en viens maintenant à l'intervention du Président Ousmane NGOM qui lui, nous interpelle sur les accords des autorités gouvernementales d'une part avec la coordination des étudiants de Dakar et d'autre part avec les syndicats d'enseignants du supérieur. Je crois que cela n'est pas l'objet de la réunion d'aujourd'hui. Il est clair que faire une évaluation exhausive de la situation de l'université Cheikh Anta DIOP est un pas fondamental vers l'ouverture d'une autre et cette évaluation a été faite, mais je peux vous rassurer M. Le Président Ousmane NGOM, les angagements signés, des comités de suivi qui fonctionnent mensuellement, et cela a été un consensus décidé par le parti. Dans ces comités de suivi, point par point, les accords sont passéss en revue pour voir ce qui est fait et ce qui reste à faire parceque dans les accords quand même, il y a des points qui sont des éléments dynamiques, c'est-à-dire que tout dans les accords n'était pas décidé tout de suite, il y avait là dans des éléments dynamique. Où s'est dit par exemple en 1990 on fera tant. Cela a été le cas d'augmentation décidée au niveau par exemple des accords avec les syndicats d'enseignants. Je souhaite vivement M. Le Président Ousmane NGOM que vous ayez sur votre table de travail les nouveaux bulletins de salaire des enseignants de l'université Cheikh Anta DIOP et les anciens pour comparer. C'est très agréable à regarder parceque l'unique indemnité spéciale de recherche augmente les salaires de base de 35%. Je crois que cela est important alors sans parler également de tout ce que qui a été fait par le Gouvernement du Sénégal sous la directive du Chef de l'Etat le Président Abdou DIOUF. Il faut le dire c'est la vérité et nous n'esquivons pas cette question, nous vous répondrons autrement, cela s'est passé à la demande du Député Balla Moussa DAFFE qui voudrait qu'un débat radio télévisé soit organisé sur

cette affaire. C'est une excellente idée que nous tâcherons de rendre opérationnelle. Et là, nous répondrons point par point sur tous les accords afin que toute la nation voie ce qui a été fait et il est important et immense.

nous discuterons cette affaire.

Quant à l'environnement intellectuel propice... (ouolof) Nous ouvrons l'université et immédiatement nous faisons de la ville de Saint-Louis d'abord et de l'environnement, un environnement universitaire qui va bénéficier de ce que l'université de Dakar a connu. Elle n'a pas commencé en connaissant tous les centres culturels, toutes les bibliothèques, tout ce qui existe et le où va se documenter. Dès que l'on sait que Saint-Louis est une ville universitaire, vous verrez comment les centres culturels vont avoir le bonheur de se décentraliser et avoir des antennes là-bas. Nous avons déjà travaillé dans ce sens-là et tout le monde nous dit : "mais si vous ouvrez, c'est avec plaisir que nous nous jetterons violemment vers cet endroit pour accueillir le monde universitaire avec ses besoins." Il y a aussi qu'un long travail a été fait pour le problème de la documentation parce que nous savons que la notion de bibliothèque est fondamentale dans le travail universitaire. La tour dont vous avez parlé Monsieur le Maire de Saint-Louis, c'est vrai, nous venons de la voir il y a à peine une semaine, elle est achevée à 100 %. Elle compte 10 étages. A partir du 4ème jusqu'au 10ème, tous sont des étages de documentation. Donc nous allons avoir le plaisir de nous organiser quand je dis nous je veux parler de la communauté universitaire du point de vue documentation à tous les niveaux et l'organisation est faite pour interpeller les pays amis avec lesquels on travaille à tous les points de vue, mais également nos relations dans le monde scientifique international à propos de professeurs qui peuvent avoir ce qu'on appelle des services extraordinaires. Un professeur que je connais bien peut servir à l'université Paris XI et je peux l'interpeller dans le cadre de sa pourrait avoir un service de 3 mois dans le cadre de son propre service qu'on appelle un service extraordinaire et venir pour un enseignement à l'université de Saint-Louis.

Pour les enseignants qui seront temporaires, l'expérimentation a été déjà faite grâce à l'Ecole Polytechnique de Thiès. Il ne s'agit pas que des enseignants fassent des va et vient fatiguants avec tout etc. non. Prenez par exemple un enseignant de rang magistral, sa charge horaire normale est de 4 heures, sa charge autre est consacrée à l'encadrement lourd que vous connaissez de thésards, il a eu aussi des thèses en charge. Il écrit des bouquins, invente des problèmes et fait des exercices quand je parle du professeur de mathématiques. Il intervient également dans d'autres domaines par rapport à la responsabilité administrative qui lui incombe dans le cadre du fonctionnement de l'institution. + Alors l'organisation est telle qu'un enseignant qui a une charge horaire de 4 heures à Saint Saint-Louis par exemple et qui dispense des cours à Dakar, on lui donne un studio de passage. Il va la veille à Saint-Louis, c'est par exemple son voyage dans la matinée, c'est une moitié de son service dans l'après-midi, il se repose bien où il est bien accueilli avec un bon restaurant comme vous l'avez souhaité. Le lendemain matin, il fait sa deuxième heure et l'après-midi il rentre tranquillement. Et nous avons testé cette affaire dans l'école Polytechnique en disant que dans ces déplacements il y a tel et tel dommage du point de vue temps écoulé etc., et cela est intervenu dans la rémunération sous forme d'heures complémentaires comme nous l'avons vécu nous-mêmes dans notre propre chaire à l'Ecole Polytechnique de Thiès. Il y a donc un modèle convenable qui a été longuement testé et qui fonctionne bien. Nous nous inspirerons de lui en ce qui concerne les enseignants dits temporaires. Certes, il y aura une grosse ossature d'enseignant. Titulaires, et des enseignants associés venant d'autres universités, également. Voilà, tout cela est bien connu dans le monde universitaire pour le fonctionnement.

Je réponds maintenant à votre question concernant les etudiants. En ce qui concerne la bourse, le logement, etc., nous sommes tenus d'harmoniser avec ce qui se passe à l'universite de Dakar, je crois que cela est très important. Il existe des critères d'attribution de bourse et de logement. Alors tout cela sera bien regardé pour peut-être tenir compte de la specificité par rapport à Saint-Louis, où cette fois, comme le député Ibrahima Sarr a eu à nous féliciter au nom des populations du Nord, un critère geographique pourrait intervenir. Mais il ne faut pas aller trop loin dans cette direction, il faut attendre que la communauté dans toutes ses strates se réunisse pour détetrmi déterminer les critères qui seront définis par consensus, qu'on fera fonctionner et qui régleront les problèmes d'attribution des bourses, des chambres etc.

Je signale que déjà, St-Louis fonctionne avec ses lycées qui n'ont pas d'internats. Par conséquent, il y a une population locale, des élèves accueillis par la généreuse population saint-louisienne. Donc, il y a déjà là des élèves sédentarisés qui vont obtenir le bac, et je crois que ceux-là, il faudrait poser peut être leur problème en dehors des criteres, poser le problème d'un transport correct, entre les résidences et l'université qui se trouve un peu plus loin. Je signale également que la capacité d'accueil n'est pas seulement de 1324 lits, quand tout sera terminé, nous en disposerons d'environ 3300 pour une capacité d'accueil totale de 4 000 places pour l'instant, avec 350 ha disponibles. C'est-à-dire quand il fera tres bon et tres beau, dans l'environnement que vous connaissez économique, alors les extensions vont se poursuivre et même avant d'atteindre cela, nous nous battrons avec les amis mais également pour les extensions scientifiques necessaires. Ce sera surtout de ce côté-là par rapport aux equipements sophistiqués et par rapport aussi à tout ce que le Président Christian Valantin avait évoqué.

Les enseignements tirés de la visite du site ? Je pense que les médias en ont parlé, nous avons tout fait pour amener une délégation composée de spécialistes de fonctionnement d'une université. C'était la raison fondamentale du déplacement du staff de Monsieur le Recteur de l'Université Cheikh Anta DIOP. Ils ont bien regardé, bien vu et comparé avec ce qui existe à Dakar. Et tout le monde a lu leurs réflexions, celles des divers doyens dans une parution du "Soleil", je crois que celle d'hier. Donc, je ne vais pas allonger les débats, en répétant tout ce qu'ils ont déjà dit. Nous retenons seulement que nous avons un site merveilleux, un endroit favorable à ce carrefour que constitue l'enseignement supérieur, à savoir la recherche, la création du savoir et sa diffusion. Ce qui constitue l'enseignement et la formation. Nous savons que les choses sont très favorables.

Je vous signale également que le bâtiment appelé bâtiment du service administratif, ou ce qu'on appelle ici à Dakar le Rectorat, sera disponible en Janvier. Et la décision prise, c'est d'installer le Recteur de l'Université de Saint-Louis et son staff dans le cadre de l'Administration générale, en Janvier. Voilà un bon morceau du gâteau de l'ouverture qui va être mangé en Janvier 1990 et nous vous y convions.

Ensuite, l'institution va garder maintenant avec sa direction mise en place tous les textes réglementaires. Et nous ferons en sorte que tout soit terminé au plus tard en Avril 1990. C'est-à-dire les textes concernant les enseignements, les enseignants eux-mêmes, les horaires et le personnel qui va y venir. Tous les textes doivent être ficelés et nous avons déjà prévu deux séminaires au moins et cinq au plus sur le site. Voilà pour faire fonctionner l'Université en attendant.

Enfin pour l'ouverture, je voudrais dire que nous avons interpellé la jeunesse locale - je veux dire dans le Nord et les populations pour un investissement humain.

Nous avons vu récemment l'énergie déployée par les saint-louisiens en direction du sport ainsi, nous leur demandons d'en faire autant à l'intention du site de cette Université. Et cette première étape consisterait peut-être à venir avec nous sur les installations sportives de l'Université de Saint-Louis. Donc un investissement humain fera beaucoup de bien et nous interpellerons la population sur d'autres questions. Je signale tout de suite ici que lorsqu'on en a parlé à Saint-Louis, les populations ont applaudi et nous ont immédiatement apporté leur soutien par un oui franc et massif.

Il me semble que j'ai répondu à l'essentiel des questions. Le député Ibaye Jacques DIOP nous a interpellé sur le Nom. Je crois que sur tous les papiers que vous avez nous n'avons parlé que de "l'Université de Saint-Louis". C'est parce que nous savons qu'il n'y a aucune loi à notre connaissance, ni décret qui appelle cette institution, Université Gaston Berger". Donc nous l'appelons "Université de Saint-Louis" et l'affaire va suivre donc la dynamique connue par l'institution de Dakar. On l'avait appelée ainsi jusqu'au moment où la communauté, d'un commun accord, a demandé qu'on l'appelle "Université Cheikh Anta DIOP", ce que le Président de la République a bien voulu accorder au reste.

Alors ne nous pressons pas et laissons l'appellation "Université de Saint-Louis", en tout cas c'est une qualification extrêmement claire.

Voila la raison fondamentale de l'allure du texte. Nous n'avons pas parlé de GAston Berger parce qu'il n'y a rien d'officiel dans ce cadre-là.

A propos de votre prochaine université, vous savez quand vous demandez à un Ministre de l'Enseignement supérieur, d'avoir plusieurs milliards parce que ce que vous me dites suppose cela - il applaudit des deux mains. Je pense qu'il y a une loi sur la décentralisation et que déjà ce pas vers Saint-Louis va dans ce sens là. L'histoire de l'enseignement supérieur nous dira certainement à un moment déterminé, qu'il faut implanter telle structure dans tel endroit, que l'affaire soit celle de la nation elle même dans sa globalité et que les choses se ponctualisent comme ça dans l'avenir. Déjà nous vous signalons que nous intervenons en décentralisation à un autre niveau. Et là, je me plais honorables députés, de vous informer sur ce qui se passe dans le département de l'enseignement supérieur concernant des problèmes clés tels que ceux de l'emploi des diplômes. Nous avons affaire à des titulaires de maîtrise, et tout le monde appelle cette question, la question des maîtrisards. Qu'est-ce que nous avons pu donc mettre sur pied pour contribuer à la résolution de ce problème ? Nous avons dit qu'il y a un temps d'attente difficile, certes aléatoire. C'est plus ou moins long entre l'obtention d'une maîtrise et celle d'un emploi, mais on va également faire une évaluation de celui qui a obtenu un emploi et qui se trouve inséré dans les structures. On entend des fois des critiques venant des entreprises et autres sur les compétences professionnelles, sur ce que l'université aurait dû faire a priori etc. Alors nous nous sommes dit : il y a une phase, peut-être une étape, celle de la pré-insertion qui a été brûlée. Nous voilà avec des produits sortant de l'université Cheikh Anta DIOP certes, avec une certaine érudition, des produits très adaptables parce qu'avec un cap de bonnes années de gymnastique intellectuelle dans le centre . Alors, il y a de l'évolution, on a mis en chantier une réforme de l'université Cheikh Anta DIOP face à nos objectifs de développement et ceci a été l'oeuvre de la commission nationale de réforme de l'éducation et de la formation. Cela se met en place lentement, les filières changent, la réforme intervient cette rentrée dans les premiers cycles. Alors nous nous sommes dit voilà des étudiants sortis qui ne bénéficient pas de la réforme pour plus de compétences professionnelles qui mènent rapidement vers l'obtention d'un emploi. Ainsi nous avons dit : il faut créer une étape entre cette maîtrise et l'emploi pour ceux qui n'ont pas encore trouvé ce dernier tout de suite après les études. Cela s'appelle de la préinsertion, c'est-à-dire que nous allons avoir deux unités, des incubateurs qui permettent d'acquérir des compétences professionnelles mais dans le cadre même de ces professions. Je vais vous donner un exemple très précis, nous allons ouvrir au niveau de l'institut national de développement rural de Thiès et de l'école nationale des cadres ruraux de Bambey, des unités de production animale, où nous pensons qu'un étudiant qui a une maîtrise de sciences économiques ou de lettres est suffisamment adaptable. Car nous voyons ce que font certains pour avoir une ferme ou autres et qui pourtant n'ont subi aucune formation dans ce secteur là, il leur suffit seulement d'obtenir à la base la motiva-

a faire d'abord c'est l'acquisition de compétences professionnelles pratiques. Ils sont là avec les professionnels dans le centre d'application travaillant au niveau des animaux pour tout comprendre, vivre d'abord la zootechnique dans ce cadre-là par simplement la pratique. Savoir comment on traite les questions d'embouche, rencontrer les maladies des animaux, voir leur croissance, régler les problèmes d'alimentation, voir comment on fabrique les aliments et tout ce que l'on doit investir dans le primaire pour baisser les coûts de la production afin de bénéficier du tertiaire demain. Donc c'est la première étape.

La deuxième étape maintenant, là il va en classe ; moitié chez les animaux et moitié en classe pour augmenter la productivité parce qu'il va acquérir un peu plus de technologie rurale.

Enfin en troisième partie avec la délégation à l'insertion, à la réinsertion et à l'emploi, nous commençons le phénomène d'insertion. C'est là où je voulais en venir par rapport au député MBaye Jacques DIOP. Cette fois, nous voulons regarder de très près le tissu économique national pour intervenir en tant qu'élément de décentralisation. Il ne s'agit pas d'amener un projet pour qu'on vous donne le financement par rapport à la DIRE et que vous vous retrouviez encore en augmentant la pression démographique et autres au niveau de Dakar. Alors il y aura des tuteurs qui pourront étudier raisonablement et rationnellement le tissu économique pour décider de la localisation de l'entreprise qui va naître. Ainsi notre fameux titulaire de maîtrise dans ce cadre choisi, va se retrouver dans cette unité mais en production en dimension réelle. Si c'est par exemple de l'embouche, il va se retrouver là avec un certain nombre d'animaux, avec toutes les installations mais il y est encore en formation. Alors dans ce cadre, il applique tout ce qu'il a déjà vu et puis il se met maintenant au travail par rapport à la notion d'entreprenariat et par rapport à tous les éléments de gestion dont on a besoin pour faire fonctionner la machine. Et il est là avec des spécialistes qui mènent à bien cette affaire. Au bout de l'entreprise donc une production est faite, la vente aussi et enfin on s'asseoit autour d'une table avec les éléments de la tutelle : la D.I.R.E et tous les éléments nécessaires pour faire le bilan de son insertion, lui dire la valeur du crédit, savoir comment l'entreprise fonctionne, quels sont les termes de remboursement, qu'elles sont les échéances dans toute leur globalité et il est alors inséré dans cette unité où il était en formation. Et il se retrouve dans la position suivante : position de créateur d'emplois et non plus de demandeur parce qu'il aura à prendre du personnel etc.

Voilà un modèle qui nous semble très clair et que nous expérimenterons

.../...

dès janvier dans deux secteurs : celui de la production animale dans les établissements INDR et ENCR, ensuite un autre va être le secteur médical. On va voir avec nos docteurs et les pharmaciens qui ont leurs diplômes comment créer des unités polycliniques à caractère populaire c'est-à-dire installées dans des zones populaires et que la tarification le soit aussi ce qui signifie qu'on ne paie pas du tout cher, peut-être 200, 300 ou 500 au maximun pour une visite. Ainsi nous pourrons utiliser toutes les capacités, toutes les ressources provenant des ONG ou autre afin d'équiper ces centres, de donner du travail à ces jeunes diplômés et d'aller en direction de cet objectif de développement qui s'appelle Santé pour tous. Voilà un autre secteur, puis ainsi de suite. Alors, c'était seulement pour vous informer un peu sur les travaux qu'ils font et on aura l'occasion d'en débattre plus longuement, nous ne vous avons pas tout livré, il s'agit seulement de deux éléments dans ce sens. Donc, la décentralisation va exister, peut-être que pour Rufisque on parlera des problèmes liés à la mer, parce que nous avons aussi des choses dans ce sens-là.

Monsieur le Président, si vous me le permettez, devant cette auguste Assemblée Nationale, je vais terminer en essayant de dire deux mots à l'ensemble de nos populations, dans la langue de Kocc Barma Fall. Il s'agit de résumer rapidement, parce que c'est quand même quelque chose d'important : la naissance d'une université et son ouverture.

MONSIEUR LE PRESIDENT :

Mes chers collègues, après les explications détaillées et claires de Monsieur le Ministre nous pouvons considérer que la discussion générale est close. Donc je donne la parole au rapporteur pour l'examen des articles.

MONSIEUR MAME BIRAME DIOUF :

ARTICLE 1er : Il est créé, à Saint-Louis, une université, établissement public de la République du Sénégal doté de la personnalité juridique et de l'autonomie financière.

MONSIEUR LE PRESIDENT :

Il n'y a pas d'observations sur l'article 1er ?
Je mets aux voix l'article 1er.
Quels sont ceux qui sont pour son adoption ?

Quels sont ceux qui sont contre son adoption ?
Quels sont ceux sui s'abstiennent ?
L'Assemblée a adopté.

MONSIEUR MAME BIRAME DIOUF :

ARTICLE 2 : L'Université de Saint-Louis est administrée par un Recteur et une Assemblée de l'Université.

MONSIEUR LE PRESIDENT :

Il n'y a pas d'observations sur l'article 2 ?
Je mets aux voix l'article 2.
Quels sont ceux qui sont pour son adoption ?
Quels sont ceux qui sont contre son adoption ?
Quels sont ceux qui s'abstiennent ?
L'Assemblée a adopté.

MONSIEUR MAME BIRAME DIOUF :

ARTICLE 3 : Les conditions d'organisation et d'administration de l'Université de Saint-Louis sont déterminées par des décrets pris après avis de l'Assemblée de l'Université et du Conseil de l'Enseignement supérieur.

MONSIEUR LE PRESIDENT :

Il n'y a pas d'observation sur l'article 3 ?
Je mets aux voix l'article 3.
Quels sont ceux qui sont pour son adoption ?
Quels sont ceux qui sont contre son adoption ?
Quels sont ceux qui s'abstiennent ?
L'Assemblée a adopté.

MONSIEUR MAME BIRAME DIOUF :

ARTICLE 4 : L'article premier de la loi n° 67-45 du 13 juillet 1967 relative à l'Université de Dakar est remplacé par les dispositions suivantes :

"Article premier : L'enseignement supérieur, sur le territoire de la République du Sénégal, est dispensé par l'Université de Dakar, l'Université de Saint-Louis et les Etablissements qui les composent, qui en dépendent ou qui leur sont associés.

Il a pour but, dans un esprit de coopération inter-africaine et de large ouverture sur les problèmes mondiaux, de former les cadres nécessaires aux Etats africains qui envoient des étudiants dans ces universités et qui désirent être associés à leur développement.

Les universités de Dakar et de Saint-Louis sont également chargées de promouvoir la recherche sicientifique fondamentale et de coopérer à la recherche appliquée pour la République du Sénégal comme pour les Etats africains qui le désirent.

Elles remplissent ces missions en étroite coopération avec les autres universités africaines, ainsi qu'avec les Etats étrangers liés au Sénégal par un accord de coopération".

MONSIEUR LE PRESIDENT :

Il n'y a pas d'observations sur l'article 4 ?
Je mets aux voix l'article 4.
Quels sont ceux qui sont pour son adoption ?
Quels sont ceux qui sont contre son adoption ?
Quels sont ceux qui s'abstiennent ?
L'Assemblée a adopté.

MONSIEUR MAME BIRAME DIOUF :

ARTICLE 5 : L'article 3, les alinéas 6 et 7 de l'article 4 et les articles 5 à 17 de la loi n° 67-45 du 13 juillet 1967 relative à l'Université de Dakar sont applicables à l'Université de Saint-Louis, au personnel propre à cette université et aux étudiants qui sont admis à en suivre les enseignements.

MONSIEUR LE PRESIDENT :

Il n'y a pas d'observations ?

Je mets aux voix l'article 5.
Quels sont ceux qui sont pour son adoption ?
Quels sont ceux qui sont contre son adoption ?
Quels sont ceux qui s'abstiennent ?
L'Assemblée a adopté.

Pour l'ensemble du texte quels sont ceux qui sont pour son adoption ?
Quels sont ceux qui sont contre ?
Qeuls sont ceux qui s'abstiennent ?
L'Assemblée a adopté

SUSPENSION DE LA SEANCE

MONSIEUR LE PRESIDENT :

Mes chers collègue, je propose à l'Assemblée de lever la séance et de la reprendre cet après-midi à 16 heures.

Il n'y a pas d'observations ?
Il en est ainsi décidé.
La séance est levée.
Je vous remercie Monsieur le Ministre.